



©CORIOLIS

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE :

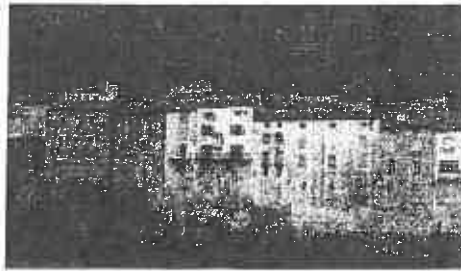
LAVOUTE-CHILHAC

MAITRISE D'OEUVRE :

Coriolis
Analyse et gestion de
territoires

48, avenue du 11
novembre
48 000 Mende
04 66 65 31 99

PLAN LOCAL D'URBANISME



ELABORATION :

Délibération conseil
municipal du :

Arrêté
préfectoral du :

- MODIFICATIONS - REVISIONS - REVISIONS SIMPLIFIEES - MISES A JOUR -

Approbation le 16/08/2004

révision simplifiée le 08/04/2011

VISA :

date :

Le maire :

Servitudes d'utilité publique
Tableau

6 d

Service responsable	Code	Nom officiel de la servitude	Texte législatif permettant l'institution	Acte établissant la servitude	Service responsable de la servitude
Santé et sécurité sociale	AS 1	<u>Conservation des eaux</u> : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine • Puits des Piroux	Art L.20 du Code de la santé publique et Décret n° 61.859 du 01/08/1961 modifié par décret n° 61.1093 du 15/12/1967 pris pour son application	Arrêté préfectoral n°2002/23 du 11.09.2002	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
Télécommunications	PT 1	<u>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques</u> -Station hertzienne d'Aubazat	Art L57 à L62 inclus et R27 à R39 du code des Postes et Télécommunications	Décret du 20.09.1989	France-Télécom
Télécommunications	PT 3	<u>Servitudes relatives aux communications téléphoniques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques) :</u> -câble fibre optique Langeac Brioude (tronçon Aubazat – Villeneuve d'Allier RG 43-0 66 G1)	Articles L48 du code des Postes et Télécommunications		France-Télécom
Urbanisme Logement Transport	AC 1	<u>Monuments historiques</u> - Prieuré - Eglise et enceinte du Prieuré - Eglise de Saint-Cirgues - Ancienne abbaye des Bénédictins • Croix du cimetière • Pont	Art 1 à 5 de la loi du 31.12.1913 modifiée sur les monuments historiques. Art 1 et 13bis de la loi du 31.12.1913	<u>Classement M.H</u> : A.M. n° 01-IMM 015 du 4 avril 2001 Liste de 1875 Le 01.08.1902 et 24.12.30 <u>Inscription inv M.H</u> : 14.01.1937 11.06.1930 27.02.1926	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Urbanisme Logement Transport	AC 2	<u>Monuments naturels et sites</u> - site du Val d'Allier	Art 17 de la loi du 02.02.1930 modifiée	Arrêté ministériel du 30.11.1939	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Industrie et recherche	I 4	<u>Electricité :</u> Servitudes à l'établissement des canalisations	Art 12 modifié de la loi du 15.06.1906 Art 298 de la loi des finances du 13.07.1925 Art 35 de la loi 46.628 du 28.04.1946 Art 25 du décret 64.481 du 23.01.1964		G.E.T
Communications	EL 3	<u>Halage et de marche pied</u>	Art 15, 16 et 28 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure		DDE – SECL Bureau de l'eau et de l'annonce des crues